



Déclaration préalable au CSA Central du 25 mai 2023

**Monsieur le Directeur,
Cher(e)s Collègues,**

Les projets de décret statutaire des personnels d'exploitation VNF et le projet de décret sur le statut de chef d'équipe d'exploitation divisionnaire de VNF devaient initialement être présentés en consultation au CSAM du 23 mai.

Ce jour, ils devaient, après plusieurs retraits, être présentés au CSA Central de VNF ainsi que le projet de décret portant création du régime indemnitaire de VNF.

La CFDT-VNF avait été claire avec le ministère et la DRH de VNF ! Elle avait indiqué qu'avant toute consultation, elle souhaitait connaître le volume des emplois de chef d'équipe d'exploitation divisionnaire, la méthodologie de déploiement de ces derniers et la grille indiciaire correspondant à ces emplois fonctionnels.

Au CSAM du 11 mai et lors d'une bilatérale le 16 mai avec le SG du MTE, la CFDT-VNF l'a une fois de plus rappelé. Pour autant, à ce stade, nous n'avons toujours pas les réponses ce qui pourrait paraître comme une volonté d'entraver le dialogue social ou pour le moins laisser penser que ce projet initialement présenté n'était pas totalement arbitré et donc abouti.

En parallèle, nous avons également demandé la prolongation de l'ICT ayant bien conscience que le délai du 30 juin n'était d'ores et déjà plus tenable. Le Directeur général, dans une communication récente, a confirmé cette nouvelle prolongation. Pouvez-vous nous indiquer sur quelle durée ?

Les points de consultation sur les PETPE ont été retirés de l'ordre du jour du CSAM du 23 mai et, par déclinaison, cela conduit au retrait de ces points de l'ordre du jour de ce CSA Central de VNF.

Clairement, le report de 6 mois acté lors du CSAM de novembre 2022 n'a permis aucune avancée alors que l'objectif était de relancer le dialogue social et permettre d'aboutir, entre autres, à une issue plus pérenne de l'ICT. Cette fois-ci, quelle est la finalité de ce nouveau report ? Une remise à plat ? Une volonté de négocier ? Si oui sur quelle partie et avec quelle latitude ?

Outre la garantie du maintien de rémunération, une enveloppe de 800 000 € devait initialement être mobilisée pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire dont plus de 500 000 € cette année.

Le Directeur général, dans sa récente communication, affirme qu'il souhaite tenir l'objectif d'une mise en place avant la fin de cette année. Toutefois, la concertation, la consultation des instances, le cheminement des textes dans le circuit de signature, la traduction dans un nouveau protocole PTETE pour les futurs PE-VNF et un autre pour la prime métier des OPA prendront du temps ce qui laisse peu d'espoir pour une mise en œuvre 2023.

Dans ce contexte, la CFDT-VNF demande sans attendre, d'opérer au travers d'un avenant au protocole PTETE, les revalorisations suivantes :

- Reconnaissance de l'encadrement dès le premier agent (engagement pris en 2021 de revoir la situation des CEEP concernés) ;
- Revalorisation de la PTETE Exceptionnelle de 400 € correspondant au montant de la majoration « barrage manuel et toueur ».

Faute de support juridique validé dans les temps, les budgets initialement pré-fléchés pour cette année ne pourront être mobilisés. Cela sera le cas par exemple pour la mise en place d'un complément annuel pour les personnels d'exploitation et la mise en place des emplois fonctionnels.

Aussi, la CFDT-VNF demande que ces budgets soient utilisés dès cette année pour opérer une revalorisation des titres restaurant pour les agents de droit public et, que dans un second temps si besoin, soit intégré dans un budget rectificatif à venir, l'enveloppe nécessaire pour porter le montant à 9 € par titre restaurant.

Les personnels ne doivent aucunement subir l'absence ou le retard des arbitrages de l'administration et/ou de la DGAFP ! Si ces dernières avaient fait le job dans les délais en prenant les arbitrages légitimement demandés, les représentants du personnel auraient eu l'occasion de prendre leurs responsabilités et d'émettre un avis éclairé sur cette consultation sachant que ce projet aura un impact direct sur la rémunération des personnels pour aujourd'hui et pour demain.

Les élus CFDT-VNF
Au CSA Central